

Adresser à:

Caisse de pensions Coiffure & Esthétique  
c/o Caisse AVS Coiffure & Esthétique  
Wytttenbachstrasse 24  
Case postale  
3000 Berne 22

## Annonce de l'option en capital de la prévoyance LPP

à l'attention de la Caisse de pensions Coiffure & Esthétique

### Données personnelles de la personne assurée

Nom, Prénom: \_\_\_\_\_  
Numéro AVS: \_\_\_\_\_ Date de naissance: \_\_\_\_\_  
Rue et numéro: \_\_\_\_\_  
NPA, lieu: \_\_\_\_\_  
Etat civil:  célibataire  marié / partenariat enregistré, depuis: \_\_\_\_\_  
 divorcé  veuf

### Déclaration

La personne assurée soussignée demande qu'à son départ à la retraite, son **avoir de vieillesse de la prévoyance LPP** lui soit versé sous forme de capital, conformément au règlement ([www.ahvpkcoiffure.ch](http://www.ahvpkcoiffure.ch) > Caisse de pensions > Règlements).

Part du versement en capital souhaitée:  L'intégralité de l'avoir de vieillesse  
 La moitié de l'avoir de vieillesse  
 Un quart de l'avoir de vieillesse

Lieu, date: \_\_\_\_\_

Signature de la personne assurée: \_\_\_\_\_

Signature du conjoint / partenaire enregistré: \_\_\_\_\_

### Faits à prendre en compte

La personne assurée soussignée prend connaissance du fait que

- le versement en capital entraîne l'extinction proportionnelle du droit aux prestations réglementaires (rente de vieillesse, rente d'enfant de pensionné, rente de conjoint ou de partenaire ainsi que rente d'orphelin),
- au cas où des rachats facultatifs ont été effectués, les prestations de vieillesse ne peuvent être perçues que sous forme de rentes pendant les trois années qui suivent,
- la présente déclaration doit être remise au plus tard 3 mois avant le départ à la retraite et que, à partir de ce moment, elle est irrévocable. Les déclarations parvenues après la date limite ne seront en aucun cas prises en considération.